Image not found or type unknown

Mon époux/épouse refuse de divorcer. Que faire ?

Fiche pratique publié le **12/04/2015**, vu **1316 fois**, Auteur : Cabinet GC

Personne ne peut être contraint à rester marié en France. Aussi si votre époux ne souhaite pas divorcer c'est son droit.

Personne ne peut être contraint à rester marié en France. Aussi si votre époux ne souhaite pas divorcer c'est son droit. Vous pouvez cependant demander le **divorce**, la procédure sera plus longue (entre 1 an et 3 ans).

Pour ce faire, il y aura lieu dans un premier temps de présenter une requête devant le **juge aux affaires familiales** par l'intermédiaire de votre **avocat**. Plus tard vous envisagerez de choisir le type de divorce. L'objectif de cette requête est de demander au juge de vous autoriser à vivre séparément et de statuer sur les mesures provisoires en attendant le prononcé du divorce. Le divorce interviendra dans ...

En savoir + :

http://avocat-gc.com/divorce/questions/refus/

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés